

Le bon renseignement de cette fiche est indispensable pour un traitement **RAPIDE** de ta licence.

UN DOSSIER INCOMPLET EST UN DOSSIER REJETE PAR LA LIGUE
Merci de veiller à bien renseigner ➤ num de portable et adresse
Ils nous permettent de vous contacter tout au long de la saison

1 TARIFS ADHESIONS

Catégories	Tarifs
+ 18 ANS 2002 et avant	190 €
Moins 18 ANS de 2003 à 2005	170 €
Moins 15 ANS de 2006 à 2009	140 €
Moins 11 ANS de 2010 et après	125 €
Joueur/Dirigeant	125 €
Dirigeant	60 €

2 TARIFS FRAIS MUTATIONS
à la charge du licencié



Catégories	Cotisation CD 17	Cotisation Ligue Nle Aquitaine	Cotisation 2020 /2021
+ 16 ANS	11 €	145 €	156 €
13/16 ANS	11 €	75 €	86 €

MODE DE REGLEMENT

Vous avez la possibilité de demander un échelonnement de vos paiements
(Maxi en 3 fois / 3 mois à suivre et au plus tard le 31 Dec. 2020)
 Dans ce cas, merci d'indiquer au dos des chèques la date d'encaissement désirée.

1 seul chèque N° Montant :

Echelonnement : Chèque N° Mois :

Chèque N° Mois :

Chèque N° Mois :

Chèques vacances Nb..... X € = €

Tickets sports Nb..... x € = €

Espèces Total de €

AUCUN REMBOURSEMENT NE SERA POSSIBLE UNE FOIS LA LICENCE ACCORDEE PAR LA FFHB.

3 PRIX SPECIAUX « FAMILLES »

Lorsque dans la famille, il y a plusieurs adhérents, **DIRIGEANT NON COMPRISE**, les cotisations se décomposent comme suit :

- TROISIEME LICENCE ➤ Réduction de 20 % sur la moins chère
- AU-DELA ➤ Réduction de 30 % sur la moins chère

Les réductions ne sont pas cumulables

LES RENSEIGNEMENTS CI-DESSOUS SONT INDISPENSABLES POUR UNE BONNE GESTION DU DOSSIER

VOTRE ADRESSE POSTALE :

NOM PRENOM DU LICENCIE DATE DE NAISSANCE.....

LIEU DE NAISSANCE..... ADRESSE MAIL
 (En majuscules SVP)

NOM PARENTS (Si différent)

PERE ou MERE :  

SI MINEUR, ADRESSE MAIL PARENTS (En majuscules SVP) :

LICENCE : CATEGORIE MONTANT..... PREMIERE DEMANDE RENOUELEMENT

Je reconnais avoir pris connaissance des informations figurant sur la fiche de renseignements et déclare adhérer à l'US Saintes Handball en respectant le règlement intérieur

Fait à, le
 (Signature)

IMPORTANT : Pièces à fournir impérativement :

- .1 certificat médical d'aptitude (Imprimé joint)
- .1 Autorisation parentale (imprimé joint)
- .1 photo d'identité
- . Photocopie d'1 pièce d'identité, carte id ou passeport ou du livret de famille ; pour ce dernier cas, uniquement la page concernant le licencié.
- . Chèque(s) de règlement licence selon catégorie au nom d'US SAINTES HB
- . Chèque de Mutation, selon la catégorie, au nom du club

**MESSAGE DE LA FFHB
APPORTANT DES PRÉCISIONS COMPLÉMENTAIRES
SUR LE CERTIFICAT MÉDICAL**

Après ces nombreuses semaines d'inactivités, il est enfin possible de penser à la reprise et de se projeter sur la saison prochaine. Afin de préparer celle-ci dans les meilleures conditions, il est nécessaire de respecter le protocole de reprise arrêté par la FFHB, indiqué ci-dessous

La santé des handballeurs (quel que soit votre profil, votre pratique, votre niveau) est au cœur des préoccupations de votre fédération et de votre club. **C'est pourquoi il a été décidé la présentation obligatoire d'un certificat médical lors de tout renouvellement ou création de licence 2020-21.**

En effet, chaque joueur, quel que soit son âge ou son niveau de pratique, devra passer une visite médicale permettant de lui garantir une reprise du handball en toute sécurité et sérénité.

CE QU'IL FAUT SAVOIR

Avec la mention « Absence de contre indication à la pratique sportive en compétition ou en loisirs »

Ce certificat autorisera la pratique sportive pour le handball et ses disciplines associées

Mais également pour tout autre sport

Les parents pourront éventuellement bénéficier d'une prise en charge à 100% de cette consultation médicale dans le cadre des 20 visites médicales obligatoires prévues par la Loi Buzyn (dont 3 entre l'âge de 7 et 16 ans)

Les licences pour la saison 2019/2020 sont valables jusqu'au 15 Septembre 2020

(hors compétition, hors mutation) *mais un avis médical avant une reprise intensive est fortement conseillée.*

IMPORTANT

- **L'original du certificat médical d'absence de contre-indication doit rester la propriété du licencié, et non pas être confié au club, s'il veut s'en servir pour une autre activité sportive. Une copie sera remise au club.**
- **Le questionnaire de reprise post-covid 19 est un document médical confidentiel qui doit être confié uniquement au médecin au début de la visite médical (et non au club).**

Il ne sert que de fil conducteur pour l'examen médical.



FFHANDBALL

Article 1 : L'Accueil et l'Encadrement

Le club a pour vocation de transmettre les fondamentaux du handball à ses adhérents dans le respect des règles de fonctionnement de l'association. Le club met en place un encadrement capable de transmettre des contenus techniques adaptés aux joueurs afin d'assurer le bon déroulement des séances d'entraînements.

Le club ne s'engage pas à ce que tous les joueurs jouent le week-end mais il s'efforcera d'engager en compétition un nombre suffisant d'équipes par rapport à son effectif la formule de compétition choisie par le joueur (élite ou Compétition). Les dirigeants et surveillants de gymnase pourront refuser l'accès à la salle aux joueurs non munis de chaussures propres.

Article 2 : le joueur, la joueuse

L'adhésion à L'US Saintes Handball implique que le joueur ait des droits mais aussi des devoirs:

- Le joueur ou la joueuse a droit :

- Au respect de chacun : parents, joueurs, éducateurs, dirigeants, arbitres.
- à la meilleure formation en fonction de ses possibilités.
- à son épanouissement par la pratique et au plaisir de jouer au handball.

- Le joueur ou la joueuse doit :

- Respecter ses partenaires, ses adversaires, les arbitres, les parents, les dirigeants du club et des autres clubs.

- Respecter le matériel du club, les locaux et ranger après une séance ou compétition.

- Respecter les décisions prises par les responsables du club : Entraîneurs, dirigeants et des arbitres.

- Arriver à l'heure aux entraînements et aux matchs.

- Venir au match pour lequel il ou elle a été convoqué(e). à défaut il ou elle doit en aviser son entraîneur dans des délais permettant son remplacement

- Porter une tenue propre à la pratique du handball en particulier, il doit venir à l'entraînement avec des chaussures propres

- Pour les matches, venir avec sa tenue officielle complète.

Le joueur ou la joueuse ne doit pas :

- Faire preuve de violence ou d'agressivité (Peut entraîner une amende de la part des autorités handballistiques, **les frais seront à la charge du joueur**)

- Critiquer les décisions des arbitres

Article 3 : Les Parents

Les parents sont un maillon indispensable pour le bon fonctionnement du club et l'épanouissement du joueur. Les parents ont droit au bon encadrement de leurs enfants, à la qualité de la formation et au respect de chacun. Les parents doivent s'engager à accompagner le plus souvent possible les enfants aux compétitions et aux entraînements afin de maintenir un dialogue avec les entraîneurs et les dirigeants. Un roulement devra être instauré pour les compétitions. Les parents devront rester en retrait de l'activité et s'interdire de toute intervention pendant une séance ou un match. En cas de problème, ils devront se mettre en relation avec l'entraîneur voire avec les dirigeants du club. Les parents devront veiller à l'assiduité et à la ponctualité de leurs enfants et prévenir en cas d'absence. Les parents sont les premiers supporters. Ils doivent cependant s'interdire de tout débordement physique et verbal en particulier pendant les matchs à l'égard des joueurs, des arbitres, des dirigeants des autres clubs.

Les parents sont un maillon indispensable pour le bon fonctionnement du club et l'épanouissement du joueur. Les parents ont droit au bon encadrement de leurs enfants, à la qualité de la formation et au respect de chacun. Les parents doivent s'engager à accompagner le plus souvent possible les enfants aux compétitions et aux entraînements afin de maintenir un dialogue avec les entraîneurs et les dirigeants. Un roulement devra être instauré pour les compétitions. Les parents devront rester en retrait de l'activité et s'interdire de toute intervention pendant une séance ou un match. En cas de problème, ils devront se mettre en relation avec l'entraîneur voire avec les dirigeants du club. Les parents devront veiller à l'assiduité et à la ponctualité de leurs enfants et prévenir en cas d'absence.